Communauté d'Agglomération
GAP•TALLARD•DURANCE

CONDUCTEUR DE BUS

MISSIONS :

(Cf. référentiel, emploi, activités et compétences Agent commercial et de conduite du transport routier urbain de voyageurs AFPA).

Le conducteur urbain de voyageurs effectue des transports en commun urbains de personnes au volant d'un véhicule autobus d'une capacité supérieure à 9 places (y compris le conducteur) et d'une longueur pouvant aller jusqu'à 12 mètres, dans des conditions de confort, de ponctualité et de sécurité optimales. Il s'agit essentiellement de desserte de lignes urbaines voire suburbaines. Accessoirement, il peut être affecté à des services scolaires, des navettes, etc.

TÂCHES PRINCIPALES :

1- Effectue les formalités de prise et de fin de service. Connaissance du réseau et des lignes. Vérifie le véhicule attribué selon les procédures en vigueur à chaque prise de service,
2- Contrôle l'état et la propreté du véhicule ainsi que le fonctionnement des équipements de sécurité et de confort,
3- Assure une conduite commerciale et économique du véhicule dans le respect des horaires et de la sécurité des personnes et des biens par l'application des réglementations, notamment du Code de la Route,
4- Accueille, informe, renseigne et conseille les clients. Il remplit les documents administratifs et commerciaux (imprimés, enquêtes, etc.)
5- Par son attitude, il prévient les conflits et le vandalisme,
6- En tant qu'agent volant, il peut être appelé à exécuter différentes missions en lien avec l'activité du service (mise à jour des horaires, lavages et nettoyage des véhicules, travaux administratifs, etc.).

ACTIVITÉS SECONDAIRES :

Fait remonter de manière permanente, oralement ou par écrit, à la hiérarchie, ou à la régulation, ou aux services concernés, les informations liées :

- à l'exécution du service,
- aux voyageurs,
- au matériel,
- aux anomalies constatées,
- aux travaux et déviations non signalées.

CONTRAINTES ET CONDITIONS PARTICULIÈRES DE TRAVAIL :

7h à 13h du lundi au samedi en semaine 1 et 13h à 20h du lundi au vendredi en semaine 2
Contrat CDG05, payé à l'heure, avec droits aux CA et un minimum de 30h00 hebdomadaire garanties.

POSITION DU POSTE DANS L'ORGANISATION :

Sous la responsabilité du Directeur des Transports

COMPÉTENCES REQUISES :

Savoir : (connaissance d'un certain nombre de disciplines ou de techniques)

FIMO et FCO
Niveau V de l'Education Nationale
Permis D (transport en commun) à jour de la visite médicale d'aptitude
Notions de secourisme

Savoir-faire : (compétences)

Conduite de véhicule de transport en commun de voyageurs
Bon contact avec la clientèle
Aptitude commerciale forte
Test d'embauche
Test psychotechnique d'aptitude (audition, réflexes….)

Savoir être : (comportement général, qualités individuelles)

Sens de l'accueil, bonne élocution
Sens de la responsabilités
Tenue correcte et hygiène de vie
Ponctualité, disponibilité
Autonomie
Maîtrise de soi

POSITION STATUTAIRE :

Catégorie C : Adjoint technique

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Président
Direction des Ressources Humaines - Campus des 3 fontaines
2 ancienne route de Veynes 05000 GAP
ou par mail recrutement@ville-gap.fr

www.ville-gap.fr